

**RAPPORT N° 05/8-32
au Conseil Municipal**

OBJET

REPARATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

La ville de Saint-Denis possède aujourd'hui un parc d'éclairage public d'environ dix huit mille points lumineux alimentés par des réseaux de nature et de caractéristiques différentes. L'intérêt évident d'intervenir avec la plus grande diligence sur ces installations, dès lors qu'une panne ou qu'un dysfonctionnement se produit, nous amène fréquemment à faire appel à l'intervention d'entreprises spécialisées en appui de nos équipes municipales.

Considérant que le rythme et l'étendue des prestations à réaliser ne peuvent être fixé dans le cadre du marché, mais aussi dans un souci de rationalisation et de meilleure gestion financière et réglementaire de ces interventions, nous avons choisis de recourir à la procédure de marché à bons de commande.

Le marché prendra effet à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2006, il sera reconductible annuellement par décision expresse de la personne responsable du marché sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 article 61522 du budget 2006.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réuni le 7 décembre 2005 à classer les propositions comme suit :

- 1° BAGELEC
- 2° SECAB

Je vous demande donc :

1) d'approuver l'opération dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les Services techniques municipaux Direction Electricité ;

RAPPORT N° 05/8-32

2) d'adopter la procédure de passation et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Article 33, 57 à 59 du Codes des Marchés Publics) ;
- marché à bons de commande, (Article 71 du Code des Marchés Publics) ;

* durée : année civile 2006 avec possibilité de reconduire le marché 3 fois.

* montant annuel du marché :

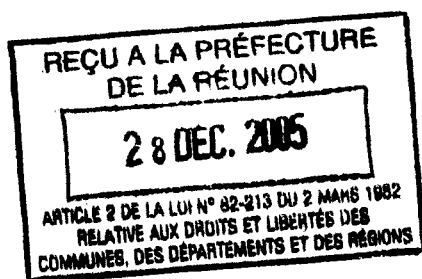
de 100 000 € HT minimum
de 300 000 € HT maximum

* crédits inscrits au chapitre 011 – Article 61522 ;

3) de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres

4) de m'autoriser à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise BAGELEC, retenue par la Commission d'Appel d'Offres du 7 décembre 2005.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 05/8-32
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 décembre 2005**

OBJET

REPARATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 7 décembre 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-32 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Article 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché à bons de commande(article 71 du Code des Marchés Publics) dans la limite du montant annuel :

DELIBERATION N° 05/8-32

- minimum : 100 000 € HT
 - maximum : 300 000 € HT
- durée : année civile 2006, avec possibilité de reconduire le marché 3 fois.
- Crédits inscrits au chapitre 011 – article 61522 du budget 2006

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

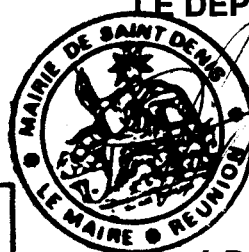
ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise BAGELEC, retenue par la Commission d'Appel d'Offres du 7 décembre 2005.

ARTICLE 4

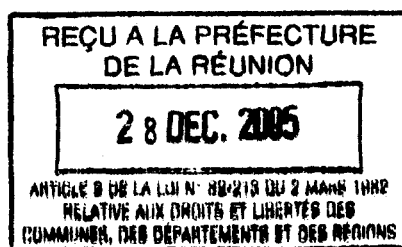
Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions nécessaires et à contracter les emprunts correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 23 DEC. 2005



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA





RAPPORT DE LA CAO

OBJET : TRAVAUX DE REPARATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Date de la réunion de la Commission : 7 décembre 2005

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	Y	
Mr PAYET Jean Claude	Adjoint du Maire	Membre	Y	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	Y	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	Y	
Me LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre		
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. SABATTE	DDCCRF		Y	
M. BRIAND	Receveur Municipal		Y	

I. RAPPEL

4 entreprises ont déposé un pli dans les délais : BAGELEC – BOURBON LUMIERE – CENERGI – SECAB.

Ayant la compétence pour la réalisation des prestations et conformément à la proposition de la PRM elles ont toutes été admises à l'ouverture des secondes enveloppes

II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

1. Prix (70%)
2. Valeur technique de l'offre (30%)

la CAO décide du classement suivant :

1^{er}, BAGELEC : 8,5
2^e : SECAB : 6,45

SAINT-DENIS, LE 7 DECEMBRE 2005
LE PRESIDENT



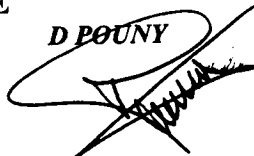
D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE

JC PAYET



D POUNY



N LAURET

N LAURET

LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

DDCCRF



RECEVEUR



E HOARAU